

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

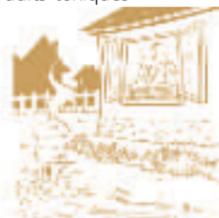
- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Contacts utiles

Communes :

La Hulpe (02 634 30 70)
Lasne (02 634 05 83)
Rixensart (02 654 16 50)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Groupe Contrat de rivière Argentine de La Hulpe (02 652 11 26)
APNE-Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement dans les Ardennes brabançonnes asbl (02 653 92 81)
Lasne Nature (www.lasne-nature.be)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cbbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 3510 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



La Mazerine



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

La Mazerine et le Coulant d'Eau contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la **Mazerine** et du **Coulant d'Eau**. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la *Dyle*. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces pan-

neaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

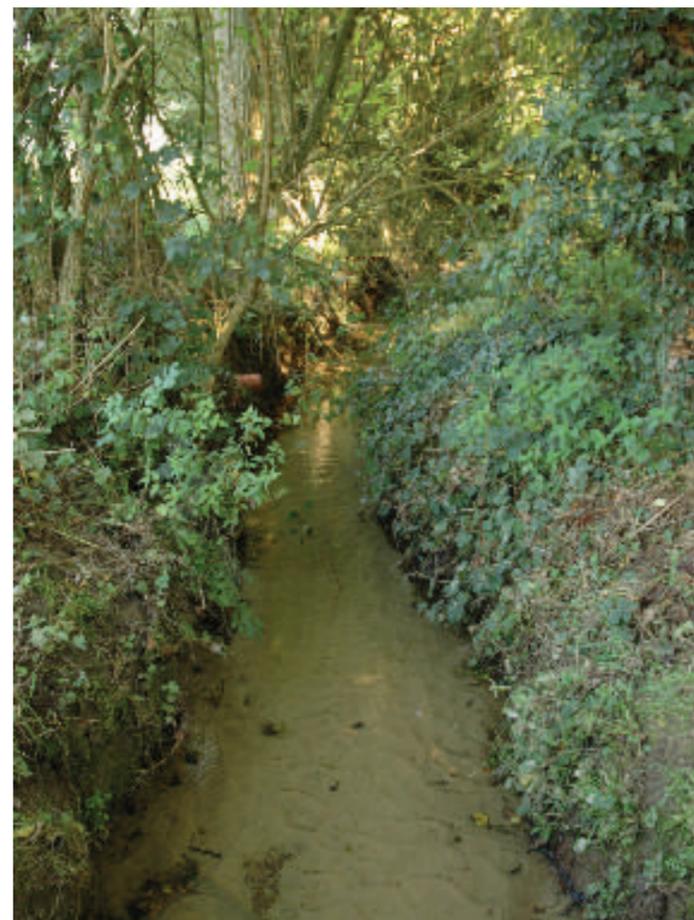
Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

La Mazerine, aux confins d'Ohain et de Genval



La vallée de la Mazerine à Lasne, Rixensart et La Hulpe, c'est aussi :

Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

Le Coulant d'Eau

Des rivières aux richesses insoupçonnées !

La Mazerine prend sa source sur les hauteurs du village d'Hannonsart et traverse ensuite les territoires de La Hulpe et Genval. Les eaux de la Mazerine se jettent dans l'Argentine, en aval du « Grand Étang », qui elle-même se jette dans la Lasne quelques kilomètres plus loin.

Le Coulant d'Eau, quant à lui, prend naissance dans les campagnes de Ransbeck, à Lasne. Son cours est intermittent sur tout le territoire de Lasne. Il traverse ensuite Hannonsart pour rejoindre la Mazerine à la limite des communes de La Hulpe et Rixensart.

Le Coulant d'Eau et la Mazerine

Ces deux cours d'eau sont généralement confondus sous le même vocable de la Mazerine. Cependant, le Coulant d'Eau est la dénomination attribuée au ruisseau intermittent localisé en amont de la confluence située près d'Hannonsart. Ce ruisseau est intermittent car il résulte des eaux de ruissellement en provenance des terres agricoles de Waterloo et de Ohain. Il ne coule donc à Ohain qu'en cas de pluie. En aval de cette confluence, vers La Hulpe, le cours d'eau s'appelle la Mazerine.

Un coulant d'eau correspond à un cours d'eau qui coule par intermittence, de manière discontinue

La vallée du Coulant d'Eau à Ransbeck



Un peu d'histoire

Dans le nord de la Wallonie, là où les établissements germaniques étaient plus nombreux, notamment dans le Brabant wallon, l'influence du germanique sur le latin a été plus importante qu'ailleurs. Ainsi, le Coulant d'Eau se dénommait auparavant le Ransbeck. Ce terme provient du néerlandais *beek* 'ruisseau' et du germanique *hramusa* 'aux aulx (ails)'. La localité de Ransbeck, en wallon *Ransbètch*, tire son nom de cette ancienne dénomination du ruisseau. Par contre, le sens originel du mot Mazerine est issu du latin *ina* 'terre' et *mansura* 'de la maison'. (in Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles, Racine, 2005)

Dans le nord de la Wallonie, là où les établissements germaniques étaient plus nombreux, notamment dans le Brabant wallon, l'influence du germanique sur le latin a été plus importante qu'ailleurs. Ainsi, le Coulant d'Eau se dénommait auparavant le Ransbeck. Ce terme provient du néerlandais *beek* 'ruisseau' et du germanique *hramusa* 'aux aulx (ails)'. La localité de Ransbeck, en wallon *Ransbètch*, tire son nom de cette ancienne dénomination du ruisseau. Par contre, le sens originel du mot Mazerine est issu du latin *ina* 'terre' et *mansura* 'de la maison'. (in Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles, Racine, 2005)

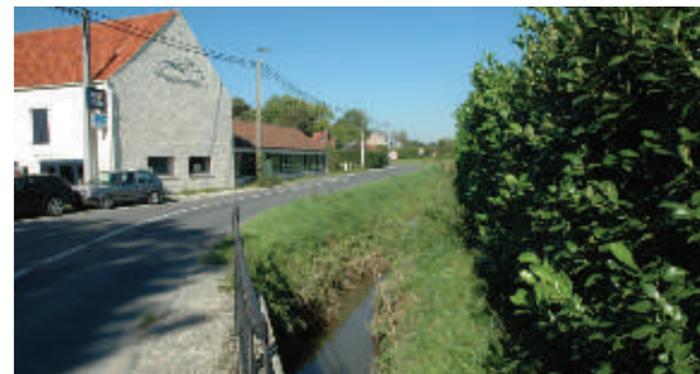
La Mazerine entre Genval et La Hulpe



Le Coulant d'Eau avant de rejoindre la Mazerine, à Hannonsart



Le Coulant d'Eau à Hannonsart, près de l'ancienne ferme du Pont



L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

Des eaux de mauvaise qualité, en voie d'amélioration

À La Hulpe, les eaux de la Mazerine présentent une mauvaise qualité lorsque ce cours d'eau arrive dans l'Argentine. Par contre, en amont, ce même ruisseau possède des eaux de moyenne qualité. Notons, pourtant la présence d'un collecteur d'eaux usées qui longe tout le cours du Coulant d'Eau et de la Mazerine, depuis Lasne (en amont) jusqu'à la confluence avec

l'Argentine. Les plus petits cours d'eau sont plus sensibles à la pollution. En effet, le faible débit de ces ruisseaux réduit leurs possibilités d'auto-épuration naturelle. Il ressort de ce constat que l'apport de la Mazerine n'est pas favorable pour l'Argentine. Quant au Coulant d'Eau, son cours intermittent ne permet pas de réaliser des analyses précises de qualité de ses eaux.



Zone humide le long de la Mazerine

L'état naturel de la Mazerine et du Coulant d'Eau est relativement préservé

En amont du village d'Hannonsart, l'aspect du Coulant d'Eau est resté relativement naturel. La Mazerine a, quant à elle, particulièrement bien conservé son état naturel, hormis dans sa partie aval. À y regarder de plus près, on constate qu'une partie de la vallée de la Mazerine est très urbanisée. De manière générale, les berges naturelles de ces deux cours d'eau sont bien préservées, néanmoins le dernier tronçon de la Mazerine est presque entièrement voûté jusqu'à sa confluence avec l'Argentine.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Argentine, Lasne et Smohain) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).

